

**Réponses du Transporteur
à la demande de renseignements numéro 2
de la Régie de l'énergie
(« Régie »)**

1 **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N^o 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE AU**
2 **BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2018 POUR LES PROJETS DU TRANSPORTEUR DONT LE COÛT**
3 **INDIVIDUEL EST INFÉRIEUR À 25 MILLIONS DE DOLLARS**

4 **Investissements ne générant pas de revenus additionnels**

- 5 **1. Références :** (i) Pièce [B-0011](#), p. 10, R6.1;
6 (ii) Pièce [C-AQCIE-CIFQ-0007](#), p. 6 et 7;
7 (iii) Pièce [C-AQCIE-CIFQ-0009](#), p. 1.

8 **Préambule :**

9 (i) Le Transporteur justifie comme suit la hausse des investissements prévus en 2018 pour
10 le remplacement d'équipements d'appareillage :

11 *« L'augmentation de 29 M\$ de la référence (i) est principalement due à la part des projets*
12 *inférieurs à 25 M\$ par rapport au montant global des investissements. Pour les équipements*
13 *d'appareillage, la part des projets de moins de 25 M\$ est plus élevée en 2018 (56 %) qu'en*
14 *2017 (44 %) et ce, bien que le montant global des investissements en appareillage de 2018*
15 *soit plus faible que celui de 2017 (363 M\$ par rapport à 391 M\$). Le Transporteur prévoit*
16 *en 2018 plus de remplacements ciblés d'équipements à risque élevé dans le cadre de projets*
17 *de moins de 25 M\$ amenant une répartition différente du montant global des investissements*
18 *en pérennité.*

19 *L'augmentation du nombre d'équipements à risque élevé de la référence (ii) provient du*
20 *raffinement des courbes de taux de défaillance par l'utilisation du modèle « Weibull ». Ce*
21 *raffinement a pour effet de mieux refléter dans la grille d'analyse de risque la défaillance de*
22 *très vieux équipements en fin de durée de vie et ainsi influencer le choix de leur*
23 *remplacement dans les projets à venir. Le modèle « Weibull » a donc pour effet de modifier*
24 *l'ordonnancement des équipements à remplacer, priorisant davantage le remplacement de*
25 *très vieux équipements plutôt que d'équipements moins vieux.*

26 *Par ailleurs, les interventions en Maintien – Appareillage du budget des 25 investissements*
27 *2018, dont font partie les équipements additionnels de la référence (iii), sont peu influencées*
28 *par la modification des courbes de taux de défaillance puisque ces interventions ont déjà été*
29 *identifiées avant la mise à jour des courbes en 2017 étant donné les cycles de planification*
30 *de projets qui s'étendent sur plus de 2 ans. » [notes de bas de page omises]*

31 [nous soulignons]

32 (ii) Dans son mémoire, l'AQCIE-CIFQ commente comme suit la justification du
33 Transporteur de la hausse des investissements prévus en 2018 en Maintien-Appareillage pour
34 les projets inférieurs à 25 M\$:

1 « Il est évident que la proportion des projets de moins de 25 M\$ augmente si seuls les projets
2 de plus de 25 M\$ diminuent, mais cela ne justifie pas pour autant l'augmentation du budget
3 des projets de moins de 25 M\$. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de remplacements
4 d'équipements à risque élevé ne justifie pas l'augmentation du budget si cela implique une
5 réduction des remplacements d'équipements à risque fort ou moyen. C'est le nombre total de
6 remplacements qui est pertinent, et le Transporteur ne mentionne pas si le nombre total de
7 remplacements est plus élevé, ni pourquoi il devrait l'être.

8 [...]

9 Les intervenants déplorent, à cet égard, le manque de transparence du Transporteur, qui ne
10 fournit pas d'explications ou de justifications spécifiques concernant l'augmentation
11 proposée de 13,3 % et, dans ce contexte, ils seraient portés à recommander à la Régie de
12 n'accorder aucune augmentation.

13 Les intervenants sont toutefois préoccupés par l'augmentation du taux de risque pour les
14 équipements d'appareillage. Ils recommandent en conséquence d'accorder une
15 augmentation moins substantielle, de l'ordre de 3,7 %, laquelle correspond au taux
16 d'augmentation du nombre d'équipements à risque pour l'année 2017, dernière année à
17 l'égard de laquelle ce taux leur est connu.

18 [...]

19 Les intervenants recommandent par ailleurs à la Régie d'exiger du Transporteur qu'il
20 présente à l'avenir dans chacun de ses dossiers relatifs aux investissements de moins de
21 25 M\$ une planification des investissements anticipés sur une période de trois ans, ce qui
22 devrait contribuer à une meilleure compréhension des propositions du Transporteur par les
23 parties prenantes. »

24 [nous soulignons]

25 (iii) L'AQCIE-CIFQ précise que sa recommandation d'exiger du Transporteur qu'il
26 présente une planification sur trois ans des investissements anticipés concerne les trois
27 composantes les plus importantes de la catégorie Maintien des actifs, soit « Maintien –
28 Appareillage », « Maintien – Lignes » et « Maintien - Actifs de soutien ».

29 **Demandes :**

30

31 **1.1** Selon l'AQCIE-CIFQ, « l'augmentation du nombre de remplacements d'équipements à
32 risque élevé ne justifie pas l'augmentation du budget si cela implique une réduction des
33 remplacements d'équipements à risque fort ou moyen. C'est le nombre total de
34 remplacements qui est pertinent, et le Transporteur ne mentionne pas si le nombre total
35 de remplacements est plus élevé, ni pourquoi il devrait l'être. »

36 Veuillez expliquer l'augmentation de 29 M\$ des investissements prévus en 2018 pour
37 le remplacement d'équipements d'appareillage en montrant, entre autres, le lien
38 existant avec le plus grand nombre de remplacements ciblés d'équipements à risque
39 élevé, selon la référence (i). Veuillez justifier l'ampleur du montant additionnel
40 demandé.

1 **R1.1**

2 **Le Transporteur précise le texte de la ligne 16 en référence (i) en soulignant qu'il**
 3 **aurait dû se lire «plus de remplacements ciblés d'équipements à risque moyen, fort et**
 4 **élevé » et non pas « plus de remplacements ciblés d'équipements à risque élevé ». La**
 5 **phrase citée visait à souligner le fait que la réalisation des remplacements serait**
 6 **d'avantage faite par le biais de projets dont le coût individuel est de moins de**
 7 **25 M\$ que par des projets de 25 M\$ ou plus.**

8 **Le Transporteur considère important de rappeler que le remplacement**
 9 **d'équipements à risque moyen, fort et élevé permet de déterminer le montant**
 10 **global des investissements en Maintien des actifs sans égard au seuil de 25 M\$.**
 11 **Le Transporteur établit ensuite les orientations sur le choix des projets à retenir**
 12 **et une planification intégrée des projets en Maintien des actifs avec ceux des**
 13 **autres catégories d'investissements. C'est au terme de ces étapes¹ que le**
 14 **Transporteur détermine les projets de 25 M\$ et plus ainsi que les**
 15 **investissements associés aux projets dont le coût individuel est de moins**
 16 **de 25 M\$.**

17 **Ainsi, dans le cadre de la stratégie de gestion de la pérennité des actifs du**
 18 **Transporteur (la « Stratégie »), les montants globaux des investissements**
 19 **prévus en Maintien des actifs dans le cadre de la présente demande et ceux**
 20 **prévus pour les investissements 2017 illustrent la variation qui peut être**
 21 **constatée entre les projets dont le coût individuel est de moins de 25 M\$ et ceux**
 22 **de 25 M\$ et plus.**

23 **Tableau R1.1**
 24 **Montants globaux des investissements prévus en Maintien des actifs**

Année visée	Projets <25 M\$	Projets 25 M\$ et plus	Montant global
2018	496	349	845 ²
2017	410	440	850 ³
Variation 2018 par rapport à 2017	+ 86	- 91	- 5

25 **Pour le Maintien – Appareillage de la présente demande, le Transporteur**
 26 **n'effectue pas plus de remplacements d'équipements comme tel en 2018, mais**
 27 **simplement une proportion supérieure de ceux-ci dans le cadre des projets de**
 28 **moins de 25 M\$, entraînant une variation observée pour 2018 du montant des**
 29 **investissements demandé que le Transporteur a expliquée à la réponse R6.1 de**
 30 **la demande de renseignements numéro 1 de la Régie⁴.**

1 Voir les étapes de la démarche pour déterminer les investissements requis en maintien des actifs, décrites à la décision D-2012-012, pages 32 à 34. Au paragraphe 107 de cette décision, la Régie a déclaré « la démarche du Transporteur décrite en annexe permet donc de déterminer adéquatement la nature et le coût des investissements ». De plus, dans la décision D-2017-019, paragraphe 207, « [...] la Régie considère que le bilan du Transporteur sur l'application de la Stratégie est conforme à ses attentes. ».

2 B-0004, p. 8, tableau 2.

3 R-3982-2016, B-0004, p. 8, tableau 2.

4 B-0011, p. 10.

1 Par ailleurs, le Transporteur souligne que les variations annuelles des montants
2 globaux des interventions dépendent notamment du type d'équipements qui
3 sont remplacés. Par exemple, les équipements d'appareillage de plus haute
4 tension sont plus coûteux que ceux à plus faible tension. De plus, les montants
5 globaux tiennent compte des remplacements relatifs aux interventions non
6 simulées, qui sont déterminées par des diagnostics d'état spécifiques, comme
7 les lignes souterraines et les ouvrages civils. Les équipements d'appareillage à
8 risque moyen, fort et élevé visés par la présente demande sont décrits à la pièce
9 HQT-1, Document 1, pages 17 et 18.

10 **1.2** Veuillez commenter la proposition de l'AQCIE-CIFQ à l'égard d'une planification des
11 investissements anticipés sur plus d'une année pour les composantes « Maintien –
12 Appareillage », « Maintien – Lignes » et « Maintien - Actifs de soutien » de la
13 catégorie « Maintien des actifs », en considérant, notamment, que les cycles de
14 planification des projets du Transporteur s'étendent sur plus de 2 ans, selon la
15 référence (i).

16 **R1.2**

17 **Considérant que le cycle de planification des projets de moins de 25 M\$ s'étend**
18 **sur une période de 2 à 3 ans et que la prévision du budget des investissements**
19 **d'une année est produite au 30 avril précédant celle-ci, le Transporteur n'a pas,**
20 **au moment de l'établissement des prévisions, le niveau de détail des**
21 **investissements anticipés au-delà d'un horizon de 2 à 3 ans.**

22 **Ainsi, dans le cas du budget des investissements 2018 établi au 30 avril 2017, le**
23 **Transporteur ne peut fournir le niveau de détail demandé de la planification des**
24 **investissements au-delà de 2018 pour les composantes « Maintien –**
25 **Appareillage », « Maintien – Lignes » et « Maintien – Actifs de soutien ». Le**
26 **tableau 3 de la pièce HQT-1, Document 1 illustre d'ailleurs l'envergure des**
27 **projets 2018 débutant après le 30 avril 2017, soit des projets non confirmés,**
28 **comparativement à celle des projets en cours au 30 avril 2017.**

29 **Le Transporteur souligne qu'il présente au tableau 7 de la pièce HQT-1,**
30 **Document 1 une prévision sur une période de 3 ans de ses investissements par**
31 **catégorie pour les projets de moins de 25 M\$. Ces prévisions reflètent toutefois**
32 **une indication de l'information dont il dispose au moment où elles sont établies.**
33 **Celles-ci peuvent être révisées et ajustées dans le temps en fonction de**
34 **l'évolution de la planification des besoins. Le Transporteur estime que la**
35 **fourniture d'une information au-delà des investissements par catégorie s'avère**
36 **non pertinente pour la détermination du budget des investissements 2018 de la**
37 **présente demande.**

- 38 **2. Références :** (i) Dossier R-3982-2016, pièce [B-0004](#), p. 22, tableau 14;
39 (ii) Pièce [B-0004](#), p. 20, tableau 13;
40 (iii) Pièce [B-0004](#), p. 21;

1 (iv) Pièce [C-AQCIE-CIFQ-0007](#), p. 10.

2 **Préambule :**

3 (i) Le Transporteur présente la grille d'analyse du risque des composants des lignes
4 aériennes, en date de janvier 2016. Le nombre d'équipements à risque s'élève à 135 299,
5 dont 12 275 à risques élevé (48) et fort (12 227). Le taux de risque est établi à 6,8.

6 (ii) Le Transporteur présente la grille d'analyse du risque des composants des lignes
7 aériennes, en date de janvier 2017. Le nombre d'équipements à risque s'élève à 138 970,
8 dont 10 957 à risques élevé (62) et fort (10 895). Le taux de risque est établi à 6,9.

9 (iii) Au tableau 14, le Transporteur prévoit des investissements de 89 M\$ en 2018 pour le
10 remplacement de composants des lignes aériennes. Ce montant est en hausse de 34 M\$ ou
11 62 % par rapport au montant de 55 M\$ demandé pour 2017 dans le dossier précédent⁵.

12 Le Transporteur mentionne que les interventions planifiées en 2018 consistent à remplacer
13 les équipements qui ont atteint leur durée de vie et que, par rapport à 2017, il prévoit
14 remplacer un nombre plus important de composants de lignes aériennes.

15 (iv) L'AQCIE-CIFQ mentionne :

16 *« Selon les intervenants, le budget devrait être établi en fonction des besoins. Or, le*
17 *Transporteur ne présente aucune indication quant à une augmentation du nombre*
18 *d'équipements à risque pour l'année 2018, de sorte qu'on ne peut guère faire mieux que*
19 *présumer le maintien du nombre et établir le budget en conséquence, soit au niveau de 2017.*

20 *L'AQCIE et le CIFQ recommandent donc de réduire le budget des composants de lignes*
21 *aériennes à 55 M\$, soit une diminution de 34 M\$ par rapport au budget demandé. »*

22 **Demande :**

23 **2.1** La Régie constate que, bien que le nombre des composants de lignes aériennes à risque
24 augmente de janvier 2016 à janvier 2017, le nombre de ces équipements à risques élevé
25 et fort diminue, selon les références (i) et (ii).

26 Veuillez expliquer et justifier l'ampleur du montant additionnel de 34 M\$ demandé
27 pour les investissements 2018, par rapport au budget des investissements 2017, pour le
28 remplacement de composants de lignes aériennes.

29 **R2.1**

30 **Le Transporteur réitère que la mise en œuvre de la Stratégie permet de**
31 **déterminer les montants globaux des investissements en maintien des actifs.**
32 **Comme expliqué à la réponse à la question 1.1, la Stratégie permet de**

⁵ Dossier R-3982-2016, pièce [B-0004](#), p. 22, tableau 15.

1 **déterminer les montants globaux des investissements en maintien des actifs**
2 **ciblant le remplacement des équipements à risque moyen, fort et élevé devant**
3 **faire l'objet d'interventions sans égard au seuil de 25 M\$. Elle ne vise donc pas**
4 **uniquement les projets dont le coût individuel est inférieur à 25 M\$.**

5 **La variation des besoins d'investissement s'explique par le choix de projets**
6 **retenus pour réaliser les remplacements d'équipements. En effet,**
7 **l'augmentation du budget de remplacement de composants de lignes aériennes**
8 **entre 2017 et 2018 s'explique par la nature des interventions ciblées en 2018.**
9 **Celles-ci consistent davantage en des remplacements à la pièce de composants**
10 **de lignes aériennes faisant l'objet de divers projets inférieurs à 25 M\$ plutôt que**
11 **des reconstructions complètes de ligne.**

- 12 **3. références :** (i) Pièce [B-0004](#), p. 21;
13 (ii) Pièce [C-AQCIE-CIFQ-0007](#), p. 11.

14 **Préambule :**

15 (i) Au tableau 14, le Transporteur prévoit des investissements de 31 M\$ en 2018 pour le
16 maintien des lignes souterraines, dans le cadre de projets inférieurs à 25 M\$. Ce montant est
17 en hausse de 19 M\$ ou 158 % par rapport au montant de 12 M\$ demandé pour 2017 dans le
18 dossier précédent⁶.

19 Le Transporteur mentionne que les interventions planifiées en 2018 consistent à remplacer
20 les équipements qui ont atteint leur durée de vie, notamment des câbles à l'huile par des
21 câbles secs et des lignes souterraines. La Régie constate que cette explication est la même
22 que celle fournie dans le dossier précédent⁷.

23 (ii) L'AQCIE-CIFQ mentionne :

24 *« On peut constater que le budget a très peu varié sur la période 2011-2017 avec une*
25 *moyenne d'environ 12 M\$. La demande de 31 M\$ pour l'année 2018 est une augmentation*
26 *qui n'est ni soulignée ni justifiée spécifiquement dans la preuve du Transporteur.*

27 *Dans les circonstances, les intervenants recommandent un montant qui correspond à celui*
28 *des deux dernières années, soit 12 M\$. Il s'agit d'une réduction de 19 M\$ par rapport au*
29 *budget demandé. »*

30 **Demande :**

31 **3.1** Veuillez expliquer et justifier l'ampleur du montant additionnel de 19 M\$ demandé
32 pour les investissements 2018 des projets inférieurs à 25 M\$, par rapport au budget des
33 investissements 2017, pour le maintien des lignes souterraines.

⁶ Dossier R-3982-2016, pièce [B-0004](#), p. 22, tableau 15.

⁷ Dossier R-3982-2016, pièce [B-0004](#), p. 23.

1 **R3.1**

Le Transporteur rappelle que les lignes souterraines ne font pas l'objet de grille de risque et de scénarios de simulation dans le cadre de la Stratégie⁸. Leur remplacement est déterminé selon leur degré de détérioration identifié par un diagnostic de l'état. Les lignes souterraines ciblées en 2018 ont atteint la fin de leur vie utile et doivent être remplacées afin d'assurer la fiabilité du réseau du Transporteur. En 2018, il s'agit essentiellement de projets démarrés en 2017.

- 2 **4. Références :** (i) Pièce [B-0004](#), p. 23;
3 (ii) Pièce [C-AQCIE-CIFQ-0007](#), p. 12.

4 **Préambule :**

5 (i) Les investissements 2018 prévus pour le maintien des actifs de soutien s'accroît de
6 14 M\$ ou +20 % par rapport au montant de 69 M\$ demandé pour 2017 dans le dossier
7 précédent⁹. L'augmentation des investissements est plus significative pour les catégories
8 « Équipements informatiques » (+ 6 M\$ ou + 20 %) et « Bâtiments administratifs » (+5 M\$
9 ou +38 %).

10 (ii) L'AQCIE-CIFQ mentionne, relativement à la preuve du Transporteur en ce qui a trait
11 au maintien des actifs de soutien :

12 *« Un examen sommaire de l'AQCIE et du CIFQ permet de constater qu'il n'y a pas de*
13 *justification spécifique pour cette augmentation. On retrouve en effet le même texte explicatif*
14 *dans les dossiers R-3982-2016 et R-4013-2017.*

15 *Étant donné qu'il n'y a pas de justification spécifique pour l'augmentation du budget de*
16 *l'année 2018, les intervenants recommandent à la Régie de limiter le budget à ce qu'il était*
17 *l'an dernier, ce qui correspond à un montant de 69 M\$, soit une diminution du budget de*
18 *14 M\$. »* [notes de bas de page omises]

19 **Demande :**

20 **4.1** La Régie constate, comme l'AQCIE-CIFQ, que la justification du Transporteur, à
21 l'appui des investissements demandés pour le maintien des actifs de soutien, est la
22 même que celle du dossier R-3982-2016 précédent, malgré l'augmentation des
23 investissements demandée dans le présent dossier. Veuillez expliquer et justifier les
24 augmentations, identifiées à la référence (i), des investissements prévus en 2018 dans
25 les catégories « Équipements informatiques » et « Bâtiments administratifs ».

26 **R4.1**

27 **L'augmentation des investissements demandés pour la catégorie**
28 **« Équipements informatiques » provient essentiellement de la réalisation du**

⁸ Dossier R-3739-2010, pièce B-0006, section 2.3.

⁹ Dossier R-3982-2016, pièce B-0004, p. 25, tableau 17.

1 projet « Isolation du domaine électrique » qui vise à remplacer des
2 infrastructures informatiques ayant atteint la fin de leur durée de vie, permettant
3 par ailleurs d'isoler l'environnement du domaine électrique. Quant aux
4 investissements demandés pour la catégorie « Bâtiments administratifs »,
5 l'augmentation provient principalement des activités de maintien des bâtiments
6 au poste des Montagnais ainsi que du laboratoire d'analyse d'huiles isolantes
7 minérales.

8 Le Transporteur soutient que sa preuve, dans le cadre du présent dossier, inclut
9 toute l'information requise selon le cadre réglementaire et justifie les
10 investissements demandés pour le maintien des actifs de soutien. Il rappelle
11 que la démarche pour déterminer les investissements relatifs aux actifs de
12 soutien est expliquée au chapitre 2 de la pièce HQT-1, Document 1.2 du dossier
13 R-3670-2008.

14 Investissements générant des revenus additionnels

- 15 **5. Références :** (i) Pièce [B-0004](#), p. 34, tableau 25;
16 (ii) Pièce [B-0011](#), p. 12 et 13, R8.1;
17 (iii) Pièce [B-0004](#), p. 34, tableau 26;
18 (iv) Pièce [B-0004](#), p. 43, annexe 2.

19 **Préambule :**

20 (i) Les investissements 2018 prévus pour les projets confirmés et à confirmer pour
21 l'alimentation de la charge locale s'élèvent à 77 M\$, en hausse de 21 M\$ ou 37 % par rapport
22 au montant de 56 M\$ demandé pour 2017 dans le dossier précédent¹⁰. Sur ce montant, les
23 projets à confirmer représentent un montant de 38 M\$, en hausse de 16 M\$ par rapport au
24 montant de 22 M\$ demandé pour 2017. Ce montant de 38 M\$ est lié à des mises en service
25 prévues en 2018, 2019 et 2020.

26 (ii) Le Transporteur explique le retrait, dans le présent dossier, des projets d'addition de
27 capacité de six postes satellites sur lesquels des interventions étaient prévues en 2018 et 2019
28 dans le dossier R-3982-2016 précédent.

29 (iii) Le tableau inclut le projet « Poste de Saint-Georges – Ajout transformateur ».

30 (iv) Le tableau présente les prévisions de dépassement de capacité dans les postes satellites.
31 Le projet « Poste de Saint-Georges – Ajout transformateur » de la référence (iii) n'y est pas
32 inclus.

33 **Demandes :**

¹⁰ Dossier R-3982-2016, pièce [B-0004](#), p. 37, tableau 25.

1 **5.1** Veuillez expliquer et justifier l'augmentation de 21 M\$ ou 37 % des investissements
2 requis en 2018 pour l'alimentation de la charge locale, compte tenu du retrait, selon la
3 référence (ii), des projets d'addition de capacité de six postes satellites pour lesquels
4 des interventions étaient prévues en 2018 et 2019 dans le dossier R-3982-2016
5 précédent.

6 **R5.1**

7 **Le Transporteur rappelle que ses projets se réalisent sur plusieurs années et**
8 **que ceux-ci impliquent généralement des investissements inférieurs lors des**
9 **premières années par rapport à ceux des années ultérieures. Ainsi, la**
10 **diminution des investissements en 2018 associée au retrait des 6 projets d'ajout**
11 **de capacité prévus au dossier R-3982-2016 dans les postes satellites est**
12 **compensée par l'augmentation des investissements associés à l'ajout de**
13 **capacité et à la construction de lignes de transport destinés à l'alimentation de**
14 **la charge locale. De plus, un montant de 20 M\$ est lié à des projets de**
15 **raccordement des clients du Distributeur.**

16 **5.1.1.** Dans la référence (i), le Transporteur précise que les mises en service (MES)
17 découlant des investissements liés aux projets à confirmer sont estimées en se
18 basant sur les tendances historiques des MES des projets antérieurs de même
19 nature. Veuillez préciser les projets à confirmer, en incluant leurs
20 investissements 2018 respectifs, pour lesquels la somme de 38 M\$ est requise.

21 **R5.1.1**

22 **Les projets à confirmer pour lesquels la somme de 38 M\$ est requise**
23 **sont les suivants :**

- 24 • **Projets de raccordement de clients du distributeur pour une**
25 **somme de 23 M\$;**
- 26 • **Ajouts de transformateurs aux postes de Charlesbourg,**
27 **Sainte-Croix et Saraguay et construction de la ligne à 120 kV**
28 **reliant le poste du Boulevard-Labelle et le poste Judith-Jasmin**
29 **pour une somme d'environ 15 M\$.**

30 **5.2** Veuillez expliquer que le projet d'addition de capacité au poste de Saint-Georges,
31 présenté au tableau 26 de la référence (iii), ne soit pas inclus dans l'annexe 2 de la
32 référence (iv).

33 **R5.2**

34 **Le projet d'addition de capacité au poste de Saint-Georges n'est pas inclus**
35 **dans l'annexe 2 de la référence (iv) car l'ajout du 4^e transformateur au poste de**
36 **Saint-Georges a été effectué en 2016¹¹ pour une mise en service partielle alors**
37 **que la contribution du Distributeur est prévue en 2018 au moment de la mise en**
38 **service finale du projet à la suite des travaux en pérennité dans la section**
39 **à 25 kV.**

¹¹ Voir dossier R-3981-2016, B-0027, page 23.